



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5176

Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 127 264 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces"

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme BOUZERDA Fouziya

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/5176 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 127 264 EUROS DANS LE CADRE DE L'OPERATION NATIONALE "REVITALISATION ET ANIMATION DES COMMERCES" (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4929 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, Monsieur le Maire a été autorisé à signer avec l'Etat une convention partenariale pour l'opération nationale « Revitalisation et animation des commerces ».

Dans le cadre de cette opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes, la Ville de Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon, a obtenu de l'Etat une enveloppe de 150 000 euros pour accompagner des opérations d'animation, d'attractivité et de communication commerciale ayant pour objectif de relancer la fréquentation commerciale des centres villes touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Cette enveloppe de 150 000 euros abonde un fonds global de 250 000 euros financé par la Ville de Lyon, à hauteur de 30 000 euros, et la Métropole de Lyon, à hauteur de 70 000 €

Dans le cadre de cette opération de revitalisation, les associations de commerçants des secteurs impactés par les manifestations ont été invitées à présenter leurs projets d'animation et/ou de communication à un comité d'agrément composé de la Ville de Lyon, la Métropole, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) et la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

Pour mémoire, par délibération n° 2019/4792 en date du 20 mai 2019 et n° 2019/4927 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, 30 000 euros ont été attribués à des associations du Sud Bellecour pour l'organisation de la fête de l'été qui a eu lieu le 23 juin. Ces 30 000 € sont compris dans le fonds global des 250 000€

Cinq structures ont déposé un dossier pour un projet d'animation et/ou de communication. Il s'agit des associations suivantes :

- **My Presqu'île**, pour des actions d'animations et de communication :
  - édition d'un guide bilingue mettant en valeur les différents quartiers commerçants de la Presqu'île ;
  - réalisation d'un film promotionnel ;
  - une édition renforcée du festival Retrouvailles qui mettra en valeur pendant 10 jours les différents quartiers de la Presqu'île à travers différentes animations et temps forts.

Le montant total de l'opération s'élève à 204 200 euros et la participation demandée est de 155 000 euros.

- **Le Village des créateurs**, pour une action de communication visant à promouvoir la création et l'artisanat lyonnais au travers d'un guide et d'identifier les boutiques

qui soutiennent le commerce de proximité. Le montant total de l'opération s'élève à 8 064 euros, la participation demandée est de 5 924 euros.

- **Carré Nord Presqu'île**, pour les actions suivantes : illuminations de rues de la Presqu'île et déambulation d'un Père Noël. Le montant total de l'opération s'élève à 57 608 euros, la participation demandée est de 19 500 euros.
- **Association des commerçants du cours Gambetta**, pour une journée d'animation autour des commerces du cours Gambetta autour du thème des enfants (animations et jeux le long des commerces du cours). Le montant total de l'opération s'élève à 7 486 euros, la participation demandée est de 5 240 euros.
- **Association Carré Romarin**, pour les actions suivantes : « Jardin des pentes » en partenariat avec l'association la nouvelle vie de la rue Ste Catherine. Durant deux jours, les habitants et clients seront invités à jardiner avec les commerçants restaurateurs autour de 60 jardinières. Le montant total de l'opération s'élève à 14 500 euros, la participation demandée est de 11 = 600 euros.

Le montant total des subventions demandées s'élève à 197 264 euros.

La Métropole de Lyon versera directement sa participation au titre du plan de relance aux projets portés par My Presqu'île, pour un montant total de 60 000 euros, Carré Nord Presqu'île, pour un montant total de 7 000 euros et le Village des créateurs, pour un montant de 3 000 euros.

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'opération nationale de revitalisation du centre-ville, les subventions suivantes :

- 95 000 euros à My Presqu'île (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 60 000 euros) ;
- 2 924 euros au village des Créateurs (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 3 000 euros) ;
- 12 500 euros à Carré Nord Presqu'île (auxquels s'ajoute une subvention de la Métropole de 7 000 euros) ;
- 5 240 euros à l'association des commerçants du cours Gambetta ;
- 11 600 euros à l'association Carré Romarin.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019/4792 du 20 mai 2019, n° 2019/4927 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et n° 2019/4929 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

Vu le rectificatif mis sur table :

**Dans LE DELIBERE, lire :**

- lire :

Arrts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Montant proposé en euros
1 <sup>e</sup>	Association du Village des Créateurs	19 rue René Leynaud à Lyon 1er	2 924
1 <sup>e</sup> & 2 <sup>e</sup>	Tendance Presqu'île – My Presqu'île	11 rue du Griffon à Lyon 1er	95 000
1 <sup>e</sup> & 2 <sup>e</sup>	Association Carré Nord Presqu'île	5 rue du Jardin des Plantes à Lyon 1er	12 500
1 <sup>e</sup>	Association Carré Romarin	10 rue Romarin à Lyon 1er	11 600
7 <sup>e</sup>	Association des commerçants du Cours Gambetta	38 cours Gambetta à Lyon 7ème	5 240
<b>TOTAL</b>			<b>127 264</b>

- au lieu de :

Arrts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Montant proposé en euros
1 <sup>e</sup>	Association du Village des Créateurs	19 rue René Leynaud à Lyon 1er	2 924
2 <sup>e</sup>	Tendance Presqu'île – My Presqu'île	11 rue du Griffon à Lyon 1er	95 000
2 <sup>e</sup>	Association Carré Nord Presqu'île	5 rue du Jardin des Plantes à Lyon 1er	12 500
2 <sup>e</sup>	Association Carré Romarin	10 rue Romarin à Lyon 1er	11 600
7 <sup>e</sup>	Association des commerçants du Cours Gambetta	38 cours Gambetta à Lyon 7ème	5 240
<b>TOTAL</b>			<b>127 264</b>

### DELIBERE

- 1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 127 264 € sont allouées aux associations de commerçants précitées au titre de l'opération nationale de revitalisation du centre-ville :

Arrts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Montant proposé en euros
1 <sup>e</sup>	Association du Village des Créateurs	19 rue René Leynaud à Lyon 1er	2 924
1 <sup>e</sup> & 2 <sup>e</sup>	Tendance Presqu'île – My Presqu'île	11 rue du Griffon à Lyon 1er	95 000
1 <sup>e</sup> & 2 <sup>e</sup>	Association Carré Nord Presqu'île	5 rue du Jardin des Plantes à Lyon 1er	12 500
1 <sup>e</sup>	Association Carré Romarin	10 rue Romarin à Lyon 1er	11 600
7 <sup>e</sup>	Association des commerçants du Cours Gambetta	38 cours Gambetta à Lyon 7ème	5 240
<b>TOTAL</b>			<b>127 264</b>

- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 101053, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

- 3- La recette résultant de cet accompagnement de l'Etat sera inscrite au budget sur la ligne de crédit 101054, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 74718, fonction 94, chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA